



Extrait du registre des décisions

Bureau du 28 janvier 2021

n° 003-21

Objet : RS - Passation d'avenants n° 1 aux marchés de travaux des lots 00 et 1 pour l'aménagement d'un terrain familial des gens du voyage à Chambéry (site de Villarcher)

- date de convocation le 22 janvier 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt-huit janvier dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny
Cécile Trahand
Arthur Boix-Neveu

Eric Delhommeau

Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino -
Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin
Corinne Charles

Hervé Ferroud-Plattet
Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
Grégory Basin - Alexandre Gennaro
Dominique Pommat

Philippe Gamen

Christophe Richel
Jocelyne Gougou
Philippe Ferrari

Christian Berthomier
Jean-Marc Léoutre
Marcel Ferrari
Daniel Rochaix

Corine Wolff

- conseillers excusés : 20

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Michel Dyen - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Franck Morat - Martin Noblecourt - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Josette Rémy - Alain Thieffinat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 28 janvier 2021

délibération n° 003-21

objet **RS - Passation d'avenants n° 1 aux marchés de travaux des lots 00 et 1 pour l'aménagement d'un terrain familial des gens du voyage à Chambéry (site de Villarcher)**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que par décision n° 021-20 du 27 février 2020, le Bureau a approuvé l'attribution d'un marché à procédure adaptée pour l'aménagement d'un terrain familial des gens du voyage à Chambéry (site de Villarcher), qui consiste en la création de 4 emplacements, chacun destiné à recevoir un ménage et comportant une unité d'habitation préfabriquée en ossature bois.

Suite à la découverte, au cours des terrassements préparatoires d'un horizon de sols pollués, un nouveau marché a été attribué pour la dépollution du site, par décision n° 048-20 du 22 octobre 2020.

Un avenant n° 1 aux lots 00 (dépollution) et 1 (VRD, aménagements extérieurs, génie civil) est proposé pour des prestations supplémentaires.

Lot 00 (dépollution)

Un avenant n° 1 est proposé pour prendre en compte les quantités réellement exécutées. Le calcul de la rémunération du titulaire se fait par application des prix unitaires du marché initial :

- moins-value : 650 m³ de volume de tri de terre, en lieu et place des 985 m³ estimés dans le marché initial,
- moins-value : 80 m³ de volume de déblai en matériaux non impactés considérés inertes, en lieu et place des 425 m³ estimés dans le marché initial,
- moins-value : 10 analyses en laboratoire, en lieu et place des 32 analyses estimées dans le marché initial,
- plus-value : 1189,86 tonnes de matériaux pollués évacués, en lieu et place des 780 tonnes estimées dans le marché initial.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 21 118,62 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 27,5 % sur le montant initial du marché.

	HT	TTC
Montant du marché initial	76 843,00 €	92 211,60 €
montant de l'avenant n° 1	21 118,62 €	25 342,34 €
Nouveau montant du marché	97 961,62 €	117 553,94 €

Lot 1 (VRD, aménagements extérieurs, génie civil)

Un avenant n° 1 est proposé pour des travaux supplémentaires liés à la dépollution du sol :

- renforcement de la couche argileuse par cloutage à refus,
- remblai en GNT 0/80 pour rattrapage des niveaux de fond de forme du projet suite aux travaux de dépollution, pompage des eaux de ruissellement.

Au global, ces modifications représentant une plus-value de 35 096 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 15,3 % du montant initial du marché.

	HT	TTC
Montant du marché initial	229 557,21 €	275 468,65 €
montant de l'avenant n° 1	35 096,00 €	42 115,20 €
Nouveau montant du marché	264 653,21 €	317 583,85 €

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics, d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 021-20 du Bureau du 27 février 2020 approuvant l'attribution d'un marché à procédure adaptée pour l'aménagement d'un terrain familial des gens du voyage à Chambéry,

Vu la décision n° 048-20 du Bureau du 22 octobre 2020 approuvant l'attribution d'un marché de dépollution des sols,

Vu les marchés F10029 et F20016

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 28 janvier 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Christian Gogny ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve la passation des avenants n° 1 précités aux lots 00 et 1 pour l'aménagement d'un terrain familial des gens du voyage à Chambéry (site de Villarcher),

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les avenants et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 003-21

Objet de l'acte :	RS - Passation d'avenants n° 1 aux marchés de travaux des lots 00 et 1 pour l'aménagement d'un terrain familial des gens du voyage à Chambéry (site de Villarcher)
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	28 janvier 2021
Annexe(s) :	annexe avenant 1 lot 00, avenant 1 lot 00 dépollution, avenant 1 lot 1 VRD - aménagements extérieurs - génie civil

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210128-lmc1H24729H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24729H1

Date de transmission en Préfecture :	05 février 2021
Date de réception en Préfecture :	05 février 2021
Période d'affichage :	du au